

Ordonné que Germain de Valenciennes, essayeur général, restituera au Roy tout ce qu'il a pris de peüilles des deniers qui lui ont esté baillez en la chambre pour faire essays et de restituer doresenavant la totalité desd. peüilles sans rien retenir des deniers qui lui seront baillez en lad. chambre pour faire lesd. essays, sur peine de privation de sond. office.

Sire Gilles Acarie, naguères général m<sup>e</sup> des monn<sup>es</sup>; contestation avec sire Charles le Coq, général, pour injures.

Sire Charles le Coq, général, va à Montreuil et ailleurs.

Isaac de Bemmeteau, tailleur de la monn<sup>e</sup> d'Amiens.

Sire Nicolas Potier, conseiller et général m<sup>e</sup> des monn<sup>es</sup> du Roy en la cour de céans, va à Blois devers le Roy.

Jean Broquier, commis par les généraux garde de la monn<sup>e</sup> d'Amiens, à l'occasion de plusieurs grandes haines et malveillances, se démet de lad. commission qu'il rend.

20 escus d'or à la couronne valent 35<sup>e</sup> t.

Hilaire des Coustures, garde de la monn<sup>e</sup> de Poitiers.

Abel Chasteigner, item, à la résignation de Guillaume Arcarle dit Bellac.

(Sorb., H. 1, 13, n<sup>o</sup> 173, fol. 91 v<sup>o</sup> et 92 r<sup>o</sup>.)